



FENÊTRES

sur cours 12



Sommaire

- P2 : Edito—La blague de Julie
- P3-4: Compte rendu de l'audience avec le DASEN
- P4 : Réunion d'information syndicale
- P5 : Compte rendu du groupe de travail Remplacement
- P6-7 : Dossier spécial décryptage de la politique de Blanquer
- P8-9 : CAPD formation continue
- P10 : Les consignes du SNUipp-FSU12
- P11 : Page spéciale contractuel-les non enseignants
- P12 : Page spéciale PES

Mercredi 13 décembre
Journée d'Information Syndicale
« Créer du Collectif »

P 4

Dossier spécial
Décryptage de la
politique de
Blanquer

P 6-7

THÉORIE DU RUISSELLEMENT



Ulys
@Ulystrations

Mardi 12 décembre

Election des représentants
au conseil de l'ESPE

Votez



P 12

Mercredi 29 novembre

Réunion
d'information
syndicale

Contractuels non enseignants
AVS—AED—CUI—AESH

P 11

SNUipp-FSU12
Les Corniches de Bourran
8 rue de Vienne
12000 RODEZ

Tél : 05.65.78.13.41
Mèl : snu12@snuipp.fr
Site : <http://12.snuipp.fr>



numéro 99

Novembre 2017 - 0,50 €
ISSN 1165 - 3116

Psy-ÉN

Élections professionnelles
du 28 novembre 2017

Conforter le nouveau statut,
faire respecter nos droits !

VOTEZ



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La blague de Julie

fin des contrats aidés



Edito

Nous sommes tou-tes au clair : dans le projet de société du gouvernement, le travail n'est plus qu'une marchandise, dont il convient de baisser le prix, au nom d'une concurrence « libre et non faussée » qui induit une course à la compétitivité dont on ne voit jamais la fin et qui provoque la destruction systématique de l'ensemble des droits sociaux, accusés d'être la cause du chômage.

Dans ce projet de société, les services publics et celles et ceux qui y travaillent deviennent superflu-es, parce qu'ils-elles n'alimentent pas la machine à générer des profits.

Gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG de 1,7%, suppression des contrats aidés suppression de 120 000 emplois dans la FP, dont 70 000 dans la seule FPT : le SNUipp-FSU et la FSU disent NON !

Plus de doute possible sur ce gouvernement ! Pendant cinq ans il favorisera les seuls riches et le patronat.

En affaiblissant les services publics, en cassant le statut de la fonction publique et en détruisant le code du travail, la logique du gouvernement est la même. C'est celle des suppressions d'emplois, de la précarisation généralisée, de la baisse des salaires pour toutes et tous, la destruction de tout un édifice social, sous la menace de l'Etat d'urgence permanent qui pourra servir à criminaliser le mouvement social. La modernité de Macron ? Recycler les vieilles recettes libérales, l'antique obsession des tenants du capital, capter une part toujours plus grande des richesses. Et ce quitte à mettre à mal les solidarités. Quitte à assujettir encore plus le salariat. Et ce quitte à ruiner les peuples !

Fainéant-es et dernier-es de cordées, unissons-nous et poursuivons la lutte !

Et la lutte se mène aussi au niveau départemental... Vos représentants du SNUipp-FSU12 n'ont laissé passer aucune occasion pour porter ses mandats, mais surtout vos demandes, vos difficultés...

Porter vos demandes en audience avec le DASEN qu'il s'agisse du jour, de la journée de solidarité, des 108 heures... et gagner de réelles avancées. Porter lors de la « CAPD formation continue » toutes vos analyses et critiques quant aux insuffisances, à la pauvreté, à la faible qualité des actions de formation départementales. Porter les revendications spécifiques des titulaires remplaçants touchés par la fusions des brigades et impactés par la cohabitation de rythmes scolaires hétéroclites.

Dans ce numéro, le SNUipp-FSU12 consacre une double page au décryptage de la politique éducative du gouvernement pour en montrer tous les dangers. Et face à ces dangers, seule la réponse collective peut être à la hauteur des attaques portées. Et cela tombe bien, car votre section vous propose une journée d'information syndicale sur le thème « créer du collectif », collectif à tous les niveaux, de la classe, de l'équipe éducative ou collectif revendicatif.

Car plus que jamais, la solution ne peut être que collective : vous avez besoin du SNUipp et le SNUipp a besoin de vous !

Le 15 novembre 2017
Valérie Tavernier— Antoine Cantais

Le SNUipp-FSU intervient pour vous

Audience avec le directeur Académique

Depuis la rentrée scolaire, les questions et problèmes que les enseignants font remonter aux SNUipp-FSU s'accumulant, il a été demandé audience au DASEN. Le 5 octobre 2017, le DASEN a reçu le Snuipp-FSU. Cette audience a été l'occasion pour le SNUipp-FSU d'obtenir de réelles avancées qu'il s'agisse de la fiche des 108 heures, de la journée de solidarité, des autorisations d'absence...

Nouvelle fiche des 108h

Question / point de vue du SNUipp-FSU : A cette rentrée, une nouvelle fiche individuelle pour justifier le contenu des 108 heures est arrivée dans les écoles de certaines circonscriptions alors que jusqu'à présent il s'agissait d'une fiche école. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'un nouveau renforcement du contrôle exercé par la hiérarchie sur les collègues alors que le maître-mot affiché à cette rentrée est la confiance. D'autant plus que dans les faits, les enseignants dépassent largement les 108 heures pour accomplir les missions répertoriées dans les 108 heures. C'est pour ces raisons que le SNUipp-FSU12 a appelé à ne pas rendre cette fiche.

Réponse du DASEN : Le DASEN réaffirme toute la confiance qu'il accorde aux enseignants. Cependant, les textes en vigueur indiquent que les inspecteurs doivent être informés du contenu et de l'utilisation des 108h. Aucun cadre départemental n'a été imposé aux IEN quant à la forme que doit prendre cette remotaée. Malgré tout, le DASEN semble reconnaître qu'il n'est pas nécessaire d'aller au-delà de la fiche-école et abordera ce sujet avec les IEN.

Suivi des contractuels

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Après avoir rappelé son opposition aux recrutements de contractuels au détriment de la liste complémentaire, le SNUipp-FSU dénonce le fait que certains contractuels, en poste depuis la rentrée dans les classes, n'aient à ce jour bénéficié d'aucun suivi pédagogique. Ainsi, la charge d'accompagnement revient aux équipes dans les écoles.

Réponse du DASEN : Le DASEN rejoint le SNUipp-FSU sur la nécessité d'accompagner ces collègues débutants qui n'ont reçu aucune formation. Il en fait sa priorité et s'assurera auprès des IEN dans les jours qui viennent que chaque contractuel enseignant en bénéficie.

Lions Club et médecine scolaire

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU dénonce l'autorisation donnée par le DASEN à l'association du Lions Club pour effectuer des dépistages de la vision dans les écoles. Pour le SNUipp-FSU, la santé scolaire des élèves doit strictement relever du service public d'éducation. En aucun cas, des organismes privés ne doivent palier à la dégradation continue de la médecine scolaire.

Réponse du DASEN : Le DASEN rappelle que cette opération s'est déjà déroulée par le passé. Cependant, il reconnaît que cette année, les formes n'ont pas été respectées pour sa mise en œuvre. Par conséquent, il suspend l'autorisation pour cette année scolaire. Quoi qu'il en soit, à l'avenir, une intervention de ce type ne pourra avoir lieu sans l'accord de l'équipe enseignante.

Journée de solidarité

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Dans plusieurs circonscriptions, des IEN demandent aux équipes enseignantes les deux journées de pré-rentrée et la journée de solidarité alors que les années précédentes, c'est la deuxième journée de pré-rentrée, facultative, qui faisait office de journée de solidarité.

Réponse du DASEN : Le DASEN indiquera aux IEN de toutes les circonscriptions que, lorsqu'une deuxième journée de pré-rentrée a été effectuée, il n'y a pas lieu de demander en plus la journée de solidarité. Deux demi-journées supplémentaires à effectuer durant le premier trimestre seront demandées aux enseignants des écoles uniquement lorsqu'une seule journée de pré-rentrée a été programmée.

Situation des Maitres d'Accueil Temporaire

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Les MAT sont insuffisamment informés quant aux droits et obligations liées à leur mission, ils sont prévenus trop tard de la venue des stagiaires dans leurs classes (parfois quelques jours auparavant) et sont rémunérés plusieurs mois après la réception des stagiaires (certains n'ont toujours pas été payés pour des stagiaires reçus l'année dernière !).

Réponse du DASEN : Un mail précisant leur statut sera envoyé à tous les MAT avec le BO qui reprend leurs droits et devoirs. Le premier stage est difficile à anticiper, car il arrive tôt dans l'année, mais ils peuvent envisager pour la suite de l'année scolaire une annonce moins tardive. L'administration va contacter la plateforme de paiement pour avoir des précisions sur les retards.

Situation des titulaires remplaçants

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU a rassemblé une vingtaine de titulaires remplaçants issus de tout le département lors d'une réunion d'information syndicale le 4 octobre. Qu'il s'agisse du problème des mercredis ou de la compensation des heures en trop, il en est ressorti une situation très hétéroclite sur le département et des dispositions insatisfaisantes. Le SNUipp-FSU a donc demandé la création d'un groupe de travail consacré au remplacement.

Réponse du DASEN : Le groupe de travail se teindra avant les vacances de Toussaint.

Autorisations d'absences

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU a constaté un durcissement quant aux autorisations d'absences, notamment pour les rendez-vous médicaux. Il rappelle, compte tenu de la raréfaction des médecins en Aveyron, la difficulté pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste hors temps scolaire et demande donc, contrairement aux pratiques de certains IEN que, dans ce cas, les collègues bénéficient d'une autorisation d'absence avec maintien du traitement.

Réponse du DASEN : Les autorisations d'absence pour des rendez-vous chez les spécialistes seront dorénavant accordées avec traitement.

Cérémonie du 11 novembre

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Tout en reconnaissant l'intérêt en ce qui concerne la citoyenneté et le souvenir, le SNUipp-FSU rappelle que le 11 novembre est un jour férié, que donc la participation des collègues ne peut se faire que sur la base du volontariat et que toute injonction de

la part des IEN est à proscrire.

Réponse du DASEN : Le DASEN évoque des maladroresses et admet que la participation à cette journée relève du volontariat.

Postes USEP

Question / point de vue du SNUipp-FSU : Où en est-on du dialogue

engagé l'année dernière concernant la transformation des postes USEP.

Réponse du DASEN : Le DASEN réaffirme les garanties de maintien sur le poste pour les collègues concernés. Une fiche poste est en cours d'élaboration pour le nouveau statut « d'ambassadeur USEP » avec la participation de deux représentants « postes USEP » mais sans les représentants du personnel qui seront associés par la suite.

Aux urnes psychologues !

La création du corps des PsyEN entraîne la création de commissions paritaires spécifiques. Vous allez donc élire vos représentants des personnels. Le vote se fait exclusivement par correspondance avec le matériel envoyé à votre domicile. Il doit parvenir au plus tard le 28 novembre pour être pris en compte. Un conseil : dès aujourd'hui, votez !

Le statut de la Fonction publique impose que tous les personnels appartenant à un corps désignent en leur sein des représentantes et des représentants pour siéger dans les commissions administratives paritaires. Au sein de ces instances qui traitent des opérations administratives telles les promotions et le mouvement, les élus du personnel



assurent la transparence, l'équité des opérations et portent la voix de la profession auprès de l'administration. Ces commissions paritaires seront réunies à l'échelle académique ce qui constitue un changement pour les psychologues du 1er degré.

Une liste commune SNUipp-FSU / SNES-FSU

Syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession et regroupant des PsyEN des deux spécialités, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. Ce nouveau corps est l'aboutissement d'une longue bataille pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Seuls à être présents dans l'ensemble des Académies et Vice-rectorats, les candidates et candidats du SNUipp-FSU et du SNES-FSU sont des psychologues qui travaillent sur le terrain et partagent vos conditions d'exercice au quotidien.



Mercredi 13 décembre

Salle polyvalente du lycée Foch

**Journée d'Information Syndicale
"Créer du collectif"**

Animé par Paul Devin
secrétaire général du SNPI
(syndicat des inspecteurs de la FSU)

A l'heure où notre ministre de l'éducation nationale prône la reconnaissance des talents, l'individualisation des parcours, l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire, ce sujet alliant pédagogie et militantisme n'aura jamais autant été dans l'actualité.

La classe comme collectif apprenant
Renforcer le collectif de travail enseignant
Des actions collectives nécessaires

déclinée en 3h sur le temps de présence élèves et 3h déductibles des animations pédagogiques.

Participer aux journées d'information syndicale y compris avec 3 heures sur temps élèves est un droit, faire vivre ce droit est un devoir ! Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

MERCI DE NOUS INFORMER PAR MAIL DE VOTRE PARTICIPATION.

Qui est Paul Devin ?



Paul Devin est avant tout un militant de la FSU. Il est Inspecteur de l'Éducation Nationale et secrétaire général du SNPI, syndicat des inspecteurs de la FSU.

Il anime un blog très suivi sur Mediapart dans lequel il analyse et dénonce la politique gouvernementale et ses effets et plus généralement l'entreprise libérale et marchande qui vise le service public d'éducation français.

Compte rendu du groupe de travail remplacement du 18 octobre

Le SNUipp-FSU12 avait, dès la CAPD de rentrée, porté la question du mercredi matin pour les remplaçants. La réponse du DASEN pour lequel le maître-mot était « souplesse » n'étant pas satisfaisante, une réunion d'information syndicale spéciale remplacement a été organisée le 4 octobre pour recueillir la parole des collègues sur les nombreux problèmes auxquels les remplaçants sont confrontés. Le SNUipp-FSU12 a alors demandé la tenue d'un groupe de travail « remplacement ».

Remplaçants et mercredi matin

Le SNUipp-FSU12 : Avec la demande de rester mobilisables chaque mercredi matin, la souplesse demandée aux remplaçants peut s'assimiler à une astreinte. Nous sommes dans le cadre d'une activité professionnelle et non d'une activité caritative bénévole, donc qui dit astreinte dit contrepartie. L'administration demande la souplesse mais évoque aucune compensation. De plus, avec l'organisation actuelle, les remplaçants n'ont aucune visibilité suffisamment à l'avance pour disposer de leurs mercredis matin libérés, organiser leur vie familiale et privée (gardes d'enfants, rendez-vous médicaux...). Le SNUipp-FSU12 demande l'établissement d'une programmation a priori des mercredis libérés pour chaque remplaçant.

Réponse de l'administration : Refus d'établir une telle programmation. Les situations où il est demandé à un TR rattaché à une école à 4 jours de remplacer un mercredi matin sont rares. Ils correspondent à des absences de dernière minute à pourvoir pour lesquelles il n'y a plus de collègues disponibles rattachés à une école à 4 jours et demi. Dans la grande majorité des situations, la distinction rattachement à une école à 4 jours ou 4 jours et demi est respectée. Aussi, la gestion des remplaçants est « bienveillante » de la part des circonscriptions et de la DIPER. Dans la mesure du possible, les TR sont envoyés au plus près de leur école de rattachement, voire de leur domicile. Si à l'intérieur d'une circonscription, aucune solution n'est possible, on peut déplacer des TR d'une circonscription à l'autre. De plus, il est fait référence à des consignes envoyées par Monsieur le Directeur Académique aux IEN précisant que lorsqu'on fait appel le mardi soir ou le mercredi matin à un remplaçant rattaché à une école à 4 jours, celui-ci a parfaitement le droit de refuser.

Le SNUipp-FSU12 : Cela signifie-t-il que lors d'un appel le lundi pour le mercredi le collègue serait obligé d'accepter ? Car dans ce cas, à nouveau, cette visibilité très courte ne permettrait pas aux collègues remplaçants de disposer a priori des mercredis matins libérés.

A l'issue de la discussion, les règles admises par l'administration sont les suivantes :

- Pour les remplacements du mercredi matin, il est fait appel en priorité aux TR rattachés à une école à 4 jours et demi.
- En aucun cas, un remplaçant rattaché à une école à 4 jours ne peut être contraint à remplacer le mercredi matin.
- Un TR rattaché à une école à 4 jours et demi et remplaçant dans une école à 4 jours adopte les horaires de l'école dans laquelle il remplace. Il ne peut être contraint à remplacer le mercredi matin dans une autre école.

Le SNUipp-FSU12 demande aux remplaçants pour lesquels ces règles ne seraient pas respectées de contacter la section qui alors interviendrait auprès de l'administration.

Calendrier prévisionnel des remplacements sur la semaine

Le SNUipp-FSU12 : Certaines circonscriptions envoient un calendrier prévisionnel pour les remplacements de la semaine au plus tard les vendredis soirs, sous réserve bien entendu de modifications consécutives à des situations de remplacements en urgence. Cela est bénéfique pour les directeurs qui sont ainsi informés des modalités de remplacement dans leur école et pour les remplaçants qui peuvent se projeter sur la semaine. Cette « bonne pratique » pourrait-elle être généralisée à l'ensemble des circonscriptions ?

L'administration : Cette demande sera soumise au prochain conseil d'IEN.

Création d'un « vivier » unique des remplaçants

Le SNUipp-FSU12 rappelle son opposition à la fusion des brigades qui n'est ni bénéfique pour le service (en particulier pour la formation), ni pour

les collègues qui ne peuvent plus choisir entre les types de remplacements. Les collègues de la brigade formation ont fait le choix de remplacements « courts » en contrepartie de déplacements plus longs. Aujourd'hui, en les reversant dans la brigade banalisée, c'est ce choix qui est bafoué. C'est pourquoi le SNUipp-FSU12 demande que ceux qui le souhaitent puissent bénéficier d'une mesure lors du mouvement 2018 leur permettant de changer de postes.

L'administration indique qu'il s'agit d'une demande ministérielle de l'ancien gouvernement qui n'a pas été remise en cause par le nouveau. Elle fait remarquer que le vivier unique était déjà pratiqué : en cas de nécessité, les remplaçants de l'une ou l'autre des brigades pouvaient être utilisés indifféremment. Vis-à-vis du ministère et de la commande de Mme la rectrice, l'administration dit faire preuve de pragmatisme : la consigne est respectée tout en gardant le même fonctionnement que par le passé. L'attribution d'une priorité sera étudiée lors du groupe de travail consacré au mouvement.

Le SNUipp-FSU indique que si effectivement les brigades n'étaient pas cloisonnées, la spécificité de chacune était reconnue et effective. Monsieur le DASEN ne s'est engagé à maintenir le fonctionnement en deux brigades que pour l'année scolaire en cours. La disparition de la notion de brigade formation prive d'ores et déjà les collègues de la garantie d'intervenir en priorité sur ce type de remplacement. Quoi qu'il en soit, la différenciation est vouée à disparaître dès lors que les ex-remplaçants formations seront renouvelés.

Le directeur académique est d'accord avec ce dernier point.

Récupération des heures en dépassement

Le SNUipp-FSU12 : Fin septembre certains collègues étaient déjà à plus de 10h de récupération. Dans l'intérêt des remplaçants mais aussi des circonscriptions, il ne faut pas laisser s'accumuler ces heures. Avec la cohabitation d'écoles à 4 jours et 4 jours et demi, on dépasse très vite et très largement les 24h. Le SNUipp-FSU12 demande que dès qu'un collègue cumule 3 heures de récupération, une « alerte » soit déclenchée auprès de sa circonscription. Dans la pratique, comme cela se fait déjà dans certaines circonscriptions, il adresse en utilisant un formulaire spécifique une demande de récupération ; L'IEN suivant les nécessités de services, répond en indiquant son accord ou non. Il est aussi rappelé qu'une demande d'autorisation d'absence ne doit en aucun cas être demandée dans le cas d'une récupération.

L'administration rappelle les règles en la matière : Récupération au cours de l'année scolaire, sur des moments où les remplaçants sont les moins sollicités, régulation au plus tard en fin de période. La procédure sera proposée lors du prochain conseil d'IEN.

Le SNUipp-FSU fait remarquer le risque d'accumulation en fin de période rendant impossible les récupérations.

Remplacement ASH

Le SNUipp-FSU12 : Les remplaçants intervenant dans l'ASH bénéficient-ils des indemnités ASH ? Cela fonctionne pour les indemnités REP au prorata de la durée du remplacement.

L'administration va étudier la question et apportera une réponse.

Le SNUipp-FSU : Problème d'emploi du temps dans certains établissements relevant de l'ASH. Les journées commencent parfois tardivement, les pauses méridiennes peuvent être longues... Ces spécificités horaires doivent faire partie de l'explicitation de la mission de remplacement.

L'administration : Il faut que les secrétaires de circonscriptions pensent à demander les emplois du temps aux établissements concernés.

Dossier spécial décryptage de la politique de Blanquer

Qui est Blanquer ?



Notre Ministre, Jean Michel Blanquer n'est pas un inconnu du SNUipp-FSU puisqu'il fut au ministère de 2004 à 2012 sous les derniers gouvernements de droite. Il a gravi les échelons au fur et à mesure notamment en devenant directeur adjoint du cabinet de Gilles de Robien en 2007. En 2009, il est choisi par Luc Chatel pour devenir directeur de l'enseignement scolaire, la Dgesco, c'est le patron des programmes et des moyens d'enseignement de la maternelle au lycée. Il fut démis de ses fonctions à l'ar-

rivée de Vincent Peillon.

Ces dernières années, M. Blanquer occupait le poste de directeur général du Groupe ESSEC, l'une des principales écoles françaises de management.

Banquer est proche du think tank libéral « Institut Montaigne » et a participé à plusieurs de ses rapports. Il appartient au comité directeur « Agir pour l'école » depuis sa création. Cette organisation, est un satellite de « Montaigne ». C'est par exemple grâce à cette structure hébergée dans les mêmes locaux que l'Institut Montaigne que Céline Alvarez a pu lancer une expérimentation mêlant la méthode d'apprentissage Montessori et les neurosciences, narrées dans son best-seller « Le Lois naturelles de l'enfant ».

L'institut Montaigne

Ce think tank fondé en 2000 par Claude Bébéar, longtemps PDG d'Axa, a la vocation « d'élaborer des propositions concrètes dans les domaines de l'action publique, de la cohésion sociale, de la compétitivité et des finances publiques ». L'Institut Montaigne et sa quinzaine de salariés sont financés quasi intégralement grâce aux adhésions d'un centaine d'entreprises, dont plusieurs sont membres du CAC 40. Avec une limite : une société ne peut pas apporter plus de 2 % du budget total. Pourtant réputé comme proche de la droite, l'organisme se réclame « indépendant » des partis.

Les premières mesures de notre ministre

Dès sa nomination, il impose ses mesures en rafales : réforme des rythmes, dédoublement des CP, suppression partielle du dispositif PPDMQDC, assouplissement de la réforme du collège... Pronant un climat de « confiance », sa stratégie est fine et bien rôdée : il fragmente les attaques. Pour neutraliser toute résistance, il dépossède les enseignants du pouvoir d'agir, les met sous pression...

les CP à 12 en REP+

Si bien entendu il n'est pas question de s'opposer à des mesures visant à la réduction des effectifs, sa mise en place à moyen constant, met en péril le PMQDC, le dispositif de moins de 3 ans, dégradent les taux d'encadrement dans les autres classes, et les autres écoles ou les moyens de remplacement ou de formation.

la réforme des rythmes scolaires

Elle donne la possibilité aux municipalités qui en font le choix de revenir à la semaine de 4 jours. Si cela répond à une demande importante de la profession voyant dans cette possibilité une soupape qui pourra leur permettre de tenir, d'obtenir plus de temps à la fois pour le travail invisible et le temps personnel mais cela ne résoudra en rien les difficultés auxquelles la profession est confrontée (les effectifs élevés, le manque de formation, le manque de RASED...).

la relance des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires

Cette mesure s'inscrit dans l'externalisation chère au nouveau ministre du traitement de la difficulté scolaire.

le redoublement

Il laisse à penser que la solution à la difficulté scolaire serait de maintenir les élèves en difficulté une année supplémentaire, et ce en contradiction profonde avec les acquis de la recherche qui montrent que le redoublement augmente les inégalités scolaires.

les devoirs faits en collège

Si le fait que les devoirs à la maison renforcent les inégalités est démontré, cette mesure ne répond pas aux exigences que pose le travail autonome des élèves, pose la question de l'alourdissement de la journée de classe, et se situe dans une logique d'individualisation.

« L'aménagement de la réforme du collège »

Cette mesure augmente l'autonomie des établissements dans la définition des horaires d'enseignement (classes bilingues, latin-grec...)

une rentrée en musique

Cette annonce faite à deux semaines de la sortie, apparaît absurde et en décalage profond au vu de la réalité des conditions de rentrée dans les écoles, elle met en lumière aussi une méconnaissance ou une non reconnaissance du travail enseignant en terme de préparation. L'attention particulière aux nouveaux élèves se fait tout au long de l'année et ne résume pas à des chants.

La politique éducative de Blanquer

Derrière un habillage scientifique (cantonné aux neurosciences et niant la sociologie notamment), c'est le projet d'une école sélective qui tourne le dos à la démocratisation et dont les classes populaires seront les grandes perdantes. Un projet profondément idéologique, s'articulant autour de trois pivots essentiels que sont l'individualisation, la sélection, l'autonomie.

L'individualisation

L'individualisation des apprentissages qu'il met en avant va induire une individualisation des parcours. Cette approche permet au ministre de faire porter la responsabilité de la non-réussite des élèves à certains d'entre eux, voire aux enseignant-es, sans même avoir tenté d'améliorer l'ensemble du système éducatif.

La sélection

C'est le pendant de l'individualisation : Blanquer fustige toute idée d'égalitarisme, il s'en remet aux talents des élèves ou à leur mérite. Le dispositif d'évaluation des élèves, articulé avec des modules de formation en ligne qui visent à diffuser des « bonnes pratiques » mais qui auront pour conséquence la mise sous tutelle de l'agir enseignant.

L'autonomie

Ne nous leurrons pas le projet Blanquer a une profonde cohérence : il s'agit de réguler le système scolaire par l'autonomie des établissements. Il compte « libérer » ce qui fonde le service public, notamment l'égalité de traitement des agent

-es et des usager-es. L'autonomie permet la déréglementation (des contenus enseignés, comme au collège), elle implique le pilotage par les résultats (évaluations en CP et 6^{ème}) qui contribuera à la soumission des personnels et implique surtout la concurrence généralisée.

CONSEQUENCES

- La mise sous tutelle du travail enseignant : aspects pédagogiques dans les mains d'experts-es éloignés-es de la situation concrète de la classe. Cela conduit à une violence professionnelle colossale, car toute restriction de l'agir enseignant est une négation de la professionnalité.
- Le déploiement de réformes importantes de notre système éducatif dans un contexte d'austérité budgétaire. En renvoyant au local, un certain nombre de décisions, Blanquer entend faire porter ses choix par les acteurs locaux. D'où un éclatement du cadrage national des enseignements, une mise en concurrence des établissements en terme d'offre scolaire.
- Cette mise en concurrence conduit à renforcer les inégalités territoriales, scolaires et donc sociales.

LECTURE : Mais que disent vraiment les neurosciences ?

Le ministre, Jean-Michel Blanquer, et à sa suite les inspecteurs, pourraient bien demander aux collègues de CP de se concentrer sur les lettres, les sons, la combinatoire, la correspondance grapho-phonologique (ce que nous faisons toutes déjà). Nous ne serions alors plus très disponibles pour réfléchir à la question de la compréhension... D'autant plus que le ministre (et de nombreux IEN dans nos circonscriptions) s'appuie sur « les neurosciences » comme argument d'autorité. Avec en point d'orgue les travaux de Stanislas Dehaene

L'une des conclusions essentielles de Stanislas Dehaene est que notre système visuel ne peut pas s'empêcher de décomposer automatiquement les mots en constituants élémentaires : morphèmes, (préfixe, radical, suffixe) syllabes, graphème associé à un phonème. Ceux-ci vont pouvoir être utilisés par le reste du cerveau, tant pour en calculer le son que pour accéder à leur sens. L'auteur insiste aussi sur les deux voies, la voie des sons ou *voie phonologique*, et la voie directe ou *voie lexicale*, qui existent et sont activées simultanément.

Les travaux de Stanislas Dehaene ouvrent des pistes particulièrement intéressantes pour les enseignants : on commence à percevoir qu'il peut y avoir deux « codes » à enseigner, plutôt que le seul code des correspondances grapho-phonologiques. Le « 2^{ème} code » est un code « orthographique », correspondant à la voie lexicale (appelée également voie directe par Stanislas Dehaene). En effet, les deux voies de la lecture fonctionnant en parallèle, pourquoi ne pas construire un enseignement reposant d'emblée non seulement sur « les

sons », mais aussi sur la découverte des plus petites unités de sens des mots, les racines, les préfixes, les suffixes ? Certain-es collègues de CP, par exemple, travaillent d'emblée sur les familles de mots comme aide à la lecture et à l'écriture ; elles visent l'éducation de l'œil, la construction d'une « conscience orthographique » visuelle.

Enfin, concernant les injonctions politiques qui se réclament des neurosciences, Stanislas Dehaene indique que « nous sommes encore loin d'une neuroscience prescriptive. [...] Cette dernière pose des difficultés nouvelles, auxquelles l'intuition et l'expérience des enseignants répondent souvent mieux que les travaux des scientifiques . »

Alors... continuons à travailler en professionnels de la pédagogie. Ne nous laissons pas enfermer dans une seule dimension de la lecture sous prétexte que le ministre en a décidé ainsi. Continuons à nous rencontrer, à discuter, à élaborer nos manières de faire, comme les professionnels que nous sommes.

Instances

Compte-rendu de la CAPD « Formation continue »

Présentation générale

Cette année, 2 campagnes distinctes : une pour les animations, une pour les stages de formations.

Toujours 9h public ciblé et 9h à candidatures individuelles. 26 dispositifs de formations : 267 modules dont 194 d'animations pédagogiques.

Propositions sur de nouvelles dates pour les modules les plus demandés à des dates où étaient prévus des modules où personne ne s'est positionné (langue régionale et LVE).

Les enseignants consulteront GAIA pour connaître les candidatures individuelles sur lesquelles ils sont retenus. En ce qui concerne les animations à public désigné, les circonscriptions les avertiront.

Une information générale sera faite aux collègues par l'administration pour détailler les éléments pris en compte dans le calcul du barème qui permet de départager les collègues qui demandent des formations sur temps élèves.

Question diverses

Contractuels enseignants

A ce jour, tous les agents contractuels ont été visités au moins une fois. Une liste des contractuels sera communiquée aux représentants du personnel élus (10 aujourd'hui dont 5 titulaires du master MEEF). Cette année, nombreuses candidatures en tant qu'enseignants contractuels ont été refusées. La commission d'entretien est constituée de 2 IEN et de 2 CPC.

Etats des décharges de direction

- St Aff : toutes les écoles ont eu 2j sauf une demi-journée qui sera bientôt effectuée
- Millau : reste 1jour pour une école 1classe
- Rodez : toutes les écoles ont eu 2 jours
- DCZ/VDR : il reste des journées qui seront effectuées d'ici le 20/10
- Espalion : il reste 6 jours $\frac{1}{2}$
- Rodez/ Rignac : reste une demi-journée Certaines circo ont pris de l'avance.

PPCR : mise en œuvre de l'accompagnement, des rendez-vous de carrière, des passages à la HC, à la classe exceptionnelle

Le SNUipp-FSU12 demande à être destinataire du document AGAPE « Arrêté collectif de reclassement après changement de grille » afin de suivre le reclassement des collègues.

Réponse : Il n'y a pas de communication académique à ce sujet, la DIPER attend les consignes du rectorat pour communiquer ou non ce document. La CAPD avancement avec la mise en œuvre PPCR aura lieu plus tardivement que les autres années (habituellement décembre). Le quota des 30% des collègues qui réduisent d'un an le 6ème ou le 8ème échelon y sera abordé.

Personnels non reçus au CAPASH : Combien ? Communication des résultats ?

11 candidats : 5 l'ont obtenu et 6 n'ont pas été reçus. C'est un concours académique exigeant donc le DASEN n'a pas de regard dessus. Il reçoit les résultats (relevés de notes) et les communique.

Le SNUipp-FSU12 fait remarquer que les collègues ayant échoué au CAPA-SH mettent en avant :

- un accompagnement à l'examen léger et tardif de la cellule ASH
- peu de retours sur les résultats et pas d'explications quant à

cette non-obtention : la communication d'un simple relevé de notes sans explications est largement insuffisante.

- L'échec n'est ni expliqué, ni accompagné : les collègues en ressortent découragés, abimés.

M. Fressignac explique que cet accompagnement était le même il y a quelques années et il y avait pourtant eu de bons résultats, il ne remet donc pas en cause sa qualité. Par rapport à l'information, tant que le jury académique n'a pas statué, aucune communication ne peut être faite. Par la suite, chaque candidat a la possibilité d'être reçu à sa demande par Monsieur Fressignac et Madame Le Than. Le DASEN semble désolé que des collègues motivés par l'AHS soient au final découragés. Il les invite à se rapprocher de M. Fressignac et Mme Le Than.

Perspectives quant à la création en REP des CP dédoublés à la rentrée 2018

Le DASEN confirme qu'à la rentrée prochaine, les CP seront dédoublés (12 à 15 élèves) dans le REP aveyronnais. Cela pourrait éventuellement aussi concerner les CE1 du REP. Les PDMQDC du REP (donc à l'exclusion de celui de Villefranche) seront « utilisés » dans le cadre de ces dédoublements. Pour l'instant, aucune information concernant les modalités de nomination des collègues occupant actuellement les postes de PDMQDC concernés.

Animations pédagogiques : ordre de mission, frais de déplacement, personnels qui restent dans leur école

Faute de réels ordres de mission et de remboursement des frais de déplacement, le DASEN reconnaît à nouveau le droit des personnels à rester dans leur école pendant les animations pédagogiques.

Le SNUipp-FSU12 dénonce et conteste le cas des IEN qui exigent que ces collègues qui choisissent de rester dans leur école rendent un « devoir » sur le thème de l'animation pédagogique.

Le DASEN trouve intéressant que le collègue travaille sur le sujet de l'animation pédagogique manquée mais confirme qu'il ne doit y avoir aucune obligation de rendre un compte-rendu écrit. Les IEN doivent s'en tenir à une éventuelle incitation sans aucune obligation de production écrite.

Procédure d'évaluation des AVS

Pour le SNUipp-FSU12, les directeurs qui ne sont pas des chefs de service sont trop impliqués dans cette évaluation : la plupart du temps, elle leur revient intégralement...

M. Fressignac explique que ceci est le résultat de la refonte de la gestion des AVS. Il a été convenu que les directeurs d'école, qui sont les plus proches des AVS, organisent l'évaluation. Dès lors qu'un directeur manifeste une difficulté à le faire, c'est l'IEN qui doit prendre en charge l'évaluation. Les directeurs d'école ne doivent pas se sentir mal à l'aise vis-à-vis de ce temps d'évaluation.

Montant de l'IMP versée aux enseignants référents

Deux montants sont possibles : 1250 ou 2500 €

Suivant un courrier de la rectrice en date du 10 octobre, l'IMP sera versée mensuellement à partir de la paye de novembre (engagement de la rectrice). Elle sera d'un montant de 1250 euros.

Pour le SNUipp-FSU, cela est inacceptable : cette IMP doit couvrir la suppression de l'ancienne indemnité d'un montant de 929 € plus l'équivalent des 1200 € d'ISAE perçue par les collègues. Lors d'une audience récente avec le SNUipp-FSU, le ministère s'est engagé à verser à tous les enseignants référents l'IMP haute et à en informer les rectorats.

Votre avis compte !

Résultats de l'enquête « Formation continue » menée par le SNUipp-FSU

Lors de la CAPD du 16 octobre, en plus des questions diverses, vos représentants du SNUipp-FSU ont présenté au Directeur Académique les résultats d'une enquête menée destinée à recueillir vos avis quant à la formation continue. Avis très critiques...

Animations limitées à leur circonscription

- Problème de déplacements lorsque les collègues sont affectés loin de leur domicile
- Problème de choix : exclus d'animations pédagogiques qui pourraient les intéresser dans d'autres circonscriptions. Le département étant vaste, il serait bon de délocaliser à l'intérieur de chaque circonscription les animations pédagogiques afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui se déplacent.

Réponse du DASEN : 1ere remarque écartée car le DASEN indique que les enseignants choisissent leur lieu de travail et peuvent s'ils le souhaitent chercher à se rapprocher de leur domicile. En ce qui concerne la 2e remarque le but étant de favoriser le travail en équipe de circonscription ceci a été un choix du département. Le changement de lieux d'animations dans les circonscriptions d'une année à l'autre va être envisagé.

Contenus : Qualité, intérêt, adéquation

- Redondance d'une année sur l'autre
- Contenus peu axés sur la pratique directe de la classe
- Impression qu'il a été difficile de remplir, de trouver du contenu, « c'est souvent creux ».
- Manque de possibilité d'échange, pédagogie très frontale, magistrale
- Réactivité : Quand un besoin de formation apparaît, dans une école ou un secteur, impossible d'obtenir une réponse rapide (ex : installation d'un VPI dans une école)
- Nécessité d'une formation spécifique pour les contractuels : ne serait-il pas plus profitable pour eux d'utiliser les heures d'animations pédagogiques à observer des pratiques de collègues plus chevronnés ?
- Quelques pistes de solutions : Prendre l'avis des collègues, favoriser les rencontres entre collègues pour un échange de pratiques ou l'observation de collègues en situation de classe

Réponse DASEN : Parfois on ne ressent pas l'utilité de la formation dans l'immédiat mais après plusieurs années. Pour les contractuels, le DASEN pense que cela pourrait être utile en plus de la formule actuelle mais manque de temps pour cumuler les deux. Une bonne pratique d'observation de collègue en classe n'a de sens que si quelque chose est construit en amont et évalué ensuite.

Le SNUipp-FSU12 explique que les collègues n'excluaient pas les formateurs de ce type de formation, pour préparer l'amont et avoir un retour.

M. Fressignac informe que ceci est fait au niveau des T1, T2.

Pourquoi ne pas étendre cela aux autres collègues ?

Offre restreinte

- Offre faible voire inexistante en C1
- Pas ou peu de renouvellement d'année en année, c'est toujours les mêmes modules
- Disciplines délaissées (Histoire / Géo)
- Diversifier l'offre : Apport de conférenciers, chercheurs - Intégrer dans les 108h les formations Canopé Elargir aux lieux de culture, de sciences hors Aveyron dans la perspective de voyages scolaires par exemple (Toulouse, Albi, Montauban, Micropolis)

Réponse du DASEN : Il trouve cela intéressant et juste dans sa globalité. L'offre est complète mais sur le département entier.

Programmations, durées

- Périodes d'inscriptions trop courtes
- Durée trop courte pour aborder un sujet (3 à 12 h) : apprendre demande du temps
- Références fréquentes aux 3 semaines de formation par le passé liées aux stages en responsabilité des PES
- Formations sur temps élèves concentrées en mai
- Quelques animations programmées le mercredi matin !
- Rappel du SNUipp-FSU : pas d'exigence de s'inscrire au-delà de 3h aux animations à candidatures individuelles car les collègues peuvent projeter 6h de réunion syndicale

Réponse de M. Fressignac et de M. le DASEN : Les animations le mercredi matin ne concernent que les enseignants qui ne travaillent pas le mercredi ou ont été doublées des après-midi Parfois aussi lorsque des intervenants ne peuvent venir à d'autres moments. L'inscription aux 9h est importante car c'est un indicateur pour les IEN concernant la demande en formation des collègues. Les collègues doivent donc s'inscrire puis informer de leur absence à l'animation lorsqu'ils choisissent de participer à une réunion d'information syndicale.

Le SNUipp-FSU conteste cette procédure complexe pour les collègues : il existe d'autres moyens pour connaître les besoins et attentes en matière de formation.

Les heures de réunions d'informations syndicales sont déductibles de n'importe quelles animations pédagogiques, qu'elles soient à candidatures individuelles ou à public désigné. Les IEN n'ont pas à demander aux enseignants de ne pas les déduire des animations à public désigné : s'ils l'ont fait, il s'agirait, selon le DASEN, de maladroites.

Actions collectives

Les consignes du SNUipp-FSU

Arrêt des APC

Parce que les APC participent d'une vision inefficace du traitement de la difficulté scolaire avec son externalisation de la classe, parce qu'il s'agit pour nous, enseignants d'aller vers la réappropriation des 108 heures et au final la diminution de notre temps de travail, le SNUipp-FSU appelle à ne pas faire les APC.

Ne pas faire les APC est clairement une action de désobéissance qui pourrait exposer à des sanctions pour service non fait. En cas de pressions ou de menaces de la part de l'administration, contacter immédiatement la section qui interviendrait sans délais. Cela s'est déjà produit dans plusieurs départements avec des IEN zélés : le SNUipp-FSU est directement intervenu auprès du ministère et les menaces sont restées sans suites...

Pour autant, le SNUipp-FSU laisse chaque collègue, chaque équipe libre de décider s'ils souhaitent ou non se déclarer auprès de leur IEN. Nous vous demandons simplement, si vous suivez la consigne, de nous le signaler afin que nous puissions quantifier le suivi de cette action et en conséquence le niveau d'établissement du rapport de force.

Fiche 108h : On ne la rend pas

Le SNUipp-FSU12 est intervenu suite à l'apparition dans plusieurs circonscriptions d'une fiche individuelle de contrôle des 108 heures en lieu et place de la fiche école habituelle

Cette escalade dans le contrôle est inacceptable, un flicage pourrait-on dire vulgairement, alors que la campagne de rentrée de notre ministre met en avant la confiance faite aux enseignants.

De plus, c'est à nouveau un document complexe, encore un tableau excel, une usine à cases chronophage pour les équipes qui pourraient utiliser ce temps au bénéfice des élèves.

Cette fiche demande la signature et donc le contrôle du directeur qui n'est pas un supérieur hiérarchique et qui n'a donc pas à vérifier le travail de ses collègues.

Pour finir, dans la réalité, **les obligations de service répertoriées dans la fiche dépassent largement 108h !**

LSU : C'est non !

Le SNUipp-FSU12 dénonce l'atteinte à

la liberté pédagogique avec un format de livret figé et surtout l'utilisation impossible à contrôler des données recueillies. Pourquoi ce qui était vrai avec base élèves pour laquelle nous avons obtenu le retrait des données sensibles ne le serait plus avec le LSU qui ne contient que des données sensibles. Quel recruteur ne serait pas intéressé par les informations qui traceraient le parcours scolaire des candidats pour établir leur profil ? Les géants de l'informatique font déjà pression pour récupérer ces données et les utiliser à des fins commerciales.

Evaluations CP

Non à la remontée des résultats

Pour le SNUipp-FSU, cette évaluation cadre mal avec le nécessaire respect du savoir-faire enseignant en matière d'évaluation des élèves et la mise en œuvre des programmes à l'échelle des cycles.

De même, l'analyse des résultats relève de la compétence des équipes et ne peut entraîner des prescriptions ou des injonctions de la part des IEN sur le choix de méthodes ou de bonnes pratiques. C'est pourquoi le SNUipp-FSU propose que les enseignant-es conservent les résultats des évaluations à l'école et fassent remonter aux IEN les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de remédiation issus de leur analyse : RASED, formation, taille des classes.

Animations pédagogiques

Pas de remboursement des frais de déplacement : j'ai le droit de rester dans mon école

Le Directeur académique a reconnu lui-même qu'étant dans l'incapacité de respecter le droit à remboursement des frais de déplacement, les personnels ont le droit de rester dans leur école.

Suite à une intervention du SNUipp-FSU lors de la CAPD du 16 octobre 2017, il a aussi admis qu'aucun travail, qu'aucune production relatifs à l'animation manquée par l'agent ne pouvait lui être imposés mais seulement proposés. En effet, ce genre de demande de la part des IEN avait tendance à se répandre... De plus, en aucun cas, cela ne doit être comptabilisé comme une absence ni donner lieu à une demande d'autorisation d'absence.

Les APC sont-elles efficaces

Depuis 1995, les dispositifs se situant à la périphérie de la classe se sont multipliés. Ils sont tous pris dans une logique d'individualisation des parcours et des apprentissages. On en compte pas loin de quinze pour la scolarité obligatoire qui se sont succédés ou amoncelés : PPRE, AP, APC, PPRE/passarelle, stage de remise à niveau...

Quel bilan en termes de réussite scolaire de cette externalisation ? Les inégalités scolaires se sont renforcées. Le nombre d'élèves en grande difficulté a augmenté. Les conditions de travail se sont dégradées. Et ce sont les élèves des milieux populaires qui payent le prix fort d'un système scolaire parmi les plus inégalitaires des pays de l'OCDE. On peut faire l'hypothèse que cette logique d'individualisation/externalisation, ainsi que la diminution du pouvoir d'agir des enseignants (effondrement de la formation, multiplication des tâches qui ne sont pas en lien avec l'objectif pédagogique), le tout sous fond de désinvestissement budgétaire (1 point de PIB en moins entre 1995 et 2017, écart de 30 % d'investissement dans le premier degré par rapport aux 11 pays comparables et obtenant des résultats supérieurs à la France aux évaluations internationales), sont responsables de cette augmentation des inégalités.

Les apports de la sociologie des apprentissages montrent que l'école est prise entre l'indifférence aux différences et la surestimation des différences. Les dispositifs tels que l'AP ou l'APC sont symptomatiques de la chose : ils participent d'une indifférence aux différences dans le temps de classe, et une surestimation des différences dans le temps de l'aide personnalisée.

Pour relever l'enjeu de la démocratisation de l'école, il faut agir dans le temps de classe. Et cela passe par les dispositifs qui renforcent la professionnalité enseignante et l'agir enseignant. De ce point de vue, la multiplication des tâches qui ne sont pas liées au travail de classe ont intensifié le travail des enseignants et les empêchent de se consacrer à penser le temps de la classe. L'absence de formation continue pèse aussi négativement. Récupérer le temps d'APC est un premier pas pour permettre aux enseignants d'avoir le temps de penser leurs pratiques, de se former, d'utiliser le collectif de travail comme ressources pour mieux faire classe.

Contractuels non-enseignants

AVS CUI/AESH, LE SNUIPP-FSU EST LA POUR VOUS

Le SNUipp-FSU intervient à tous les niveaux pour faire respecter les droits des personnels mais également pour en gagner de nouveaux.

Au niveau départemental, il fait le lien entre enseignants et non enseignants, accompagne les personnels face à l'administration, organise des réunions d'information syndicale (RIS), propose des actions avec les personnels et conseille sur les actions contentieuses si nécessaire (par exemple, jugements aux prud'hommes ou au tribunal administratif pour le respect des textes : formation professionnelle des CUI-CAE, temps de travail, renouvellement de contrat...)

Au niveau national, il intervient directement auprès des ministères concernés et siège dans les instances où les textes réglementaires sont discutés. Il organise des journées de mobilisation et de revendication, avec la FSU, pour lutter contre la précarité.

DES DROITS À DÉFENDRE

Comme tous les non titulaires de la Fonction publique, qu'ils soient sous contrat de droit public ou de droit privé, les contractuels des écoles ont des droits.

Ceux-ci sont particulièrement méconnus, et donc souvent bafoués.

La première responsabilité qui incombe aux établisse-

ments et directions académiques, en tant qu'employeurs, est de connaître le droit du travail.

C'est loin d'être le cas.

Le SNUipp-FSU s'est donc adressé à plusieurs reprises au ministère pour

demander un rappel du cadre réglementaire. Il est en effet important que l'administration informe les personnels ; certaines académies sont à l'initiative de guides d'information qu'il faudrait généraliser.

DES DROITS À GAGNER

Les missions exercées par les contractuels correspondent aujourd'hui à de véritables besoins dans les écoles. Pour le SNUipp-FSU, il faut donc créer des emplois stables et pérennes de la Fonction publique, à temps plein et avec un salaire permettant de vivre décemment.

La professionnalisation des AESH est un premier pas mais il ne saurait suffire.

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU revendique le droit de travailler à temps complet, ce qui passe entre autres par la reconnaissance de l'ensemble des tâches. De plus, tous les contractuels en CUI-CAE sur mission d'accompagnement doivent être réemployés s'ils le souhaitent sur un CDD d'AESH.

Mercredi 29 novembre, de 14h à 17h

Réunion d'information spéciale AVS/AED/CUI/AESH

à Rodez au lycée Monteil, salle vidéo

Cette réunion sera, avant tout, un moment d'échanges, de rencontre.

Les spécificités des contrats CUI et AESH seront rappelées : rémunérations, horaires de travail et missions, frais de déplacement, fin de contrat et renouvellement.

Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur vos revendications pour la construction d'un véritable métier avec un statut de fonctionnaire, avec des conditions de travail et un salaire décent, comme le défend le SNUipp-FSU.

Nous pourrons ainsi porter ces revendications auprès de l'administration.

Xavier Mouchard et Joaquin Gonzalez, en charge de ce dossier au SNUipp 31, seront présents pour échanger et répondre à vos questions.

Deux enquêtes du SNUipp confirment des conditions dégradées pour les PES

Le SNUipp-FSU12 avait mené une enquête départementale l'année passée qui avait montré des PES surchargés, débordés stressés et mal préparés. Le SNUipp-FSU 12 avait présenté les résultats et alerté le DASEN lors d'une audience. Résultats confirmés par une enquête nationale du SNUipp-FSU dont les résultats ci-dessous ont été présentés à la CAPD :

L'enquête départementale

30% des PES évoquent des problèmes relationnels avec les tuteurs PEMF et/ou avec les binômes : problèmes de positionnements, manque de bienveillance, propos blessants ... Certains PES emploient les termes « entrevues destructrices et déprimantes », « source de stress », « retours rarement positifs. »

80% disent ne pas avoir assez de temps pour préparer la classe. 90 % disent ne pas avoir assez de temps pour se former et devoir penser à trop de choses à la fois. Plus de 50% ne se sentent pas assez accompagnés dans leur entrée dans le métier et ne voient pas la formation comme un appui suffisant dans l'exercice de leur métier. Des expressions reviennent dans leurs commentaires : surcharge de travail, pas assez de temps pour préparer la classe, contenu des cours pas toujours adapté, cours déplacés qui empiètent sur leur temps de préparation de la classe

Tensions importantes et construction de la formation entraînent souffrances morales et physiques : 70% évoquent des troubles musculo-squelettiques, des problèmes de cordes vocales inquiétants aux vues de l'âge (moyenne 28 ans) Ces troubles peuvent s'expliquer par temps passé devant l'ordinateur (70% passent plus de 3 heures devant un écran d'ordinateur), par un manque sommeil lié au travail(60%)

Enfin, signes inquiétants de ce malaise, le degré de satisfaction de l'exercice du métier n'est que de 6,5/10, lorsque plus de la moitié ne se voit pas faire ce métier jusqu'à la retraite. 77 % ne referaient pas une année de stage dans les mêmes conditions en cas de non titularisation.

L'enquête nationale confirme :

- Des stagiaires surchargés qui déclarent en moyenne travailler 48h51 min par semaine.
- 87 % des stagiaires s'estiment insuffisamment préparés à prendre la responsabilité d'une classe (par rapport à la gestion de la difficulté scolaire et la prise en compte de l'hétérogénéité).
- Des stagiaires qui se sentent toujours aussi débordés (70%) et stressés (65%).
- Des stagiaires, qui pour 27 % d'entre eux n'ont pas vu de classe avant leur première rentrée.
- Des stagiaires, qui pour 43 % d'entre eux (39% en 2016) déclarent ne pas avoir suivi de master d'enseignement avant l'obtention du concours.

Les propositions du SNUipp-FSU

- des pré-recrutements dès la L1, rémunérés, sans contrepartie de travail
- un concours, sous condition de licence, placé en fin de L3
- 2 années pleines et entières de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master et cadrées nationalement,
- un temps de classe, pour les fonctionnaires stagiaires, ne dépassant pas 1/3 temps et progressif (observation, pratique accompagnée et responsabilité)
- une entrée progressive dans le métier (1ère année de titulaire à $\frac{1}{2}$ temps en classe et 2ème année en formation continuée),
- l'amélioration du suivi et de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires et une meilleure intégration des maîtres formateurs dans la formation initiale.



Mardi 12 décembre

Elections au conseil d'école de l'ESPE : Votez pour élire vos représentant-es !

Le 28 novembre prochain auront lieu les élections des étudiants et PES au conseil d'école de l'ESPE.

En tant que stagiaire ou professeur des écoles titulaire en formation continue à l'ESPE, vous êtes appelé-es à élire vos représentants. Ils porteront vos voix afin d'améliorer la formation, vos conditions d'étude et de travail.

Le conseil d'école c'est une instance qui participe directement et activement à l'organisation de l'ESPE. Elle se compose de représentants d'enseignants, de chercheurs, de personnels administratifs et techniques, d'étudiants et de personnalités extérieures.

La FSU présente une liste (Fédération Syndicale Unitaire à laquelle appartient le SNUipp, le SNES, le SNUEP e..

Votez



Pour voter ...

Il faudra vous présenter avec votre carte d'étudiant-e sur le site de l'ESPE.

Le vote par procuration est possible.

N'hésitez pas nous rencontrer aux permanences du SNUipp à l'ESPE les lundis et mardis midis.

8 bonnes raisons pour ne pas se syndiquer au SNUipp-FSU

Je me débrouille seul.

Aïe, alors, il est quasiment certain que vous ne soyez ni écouté-es, ni entendu-es. Face à l'administration, seul le collectif pèse suffisamment pour se faire entendre et porter votre voix en audience, dans les instances, dans nos publications. Le syndicalisme pour le SNUipp-FSU c'est une idée toujours d'actualité : **ensemble, on est plus efficaces et plus fort-es.**

Les représentant-es syndicaux sont des planqué-es.

Euh, pas vraiment ! Au SNUipp-FSU, ceux et celles qui ont fait le choix de s'engager font un réel travail au service des personnels : siéger en instance, faire des comptes rendus, informer par le biais des journaux, mails, sites, réseaux sociaux, rencontrer les collègues et les accompagner en audience, dans leurs difficultés... **Ce n'est pas qu'un travail mais avant tout un engagement militant** dans lequel nous laissons beaucoup de notre temps personnel.

Le syndicat, ce n'est pas participatif, c'est bureaucratique.

Au SNUipp-FSU, chaque section départementale est autonome, les décisions y sont prises par le conseil syndical, ouvert à tous les syndiqué-es. Chaque conseil syndical mandate un représentant au conseil national chargé d'élaborer la politique du syndicat. Cela garantit des décisions proches du terrain. **Ce sont les syndiqués qui décident des orientations du syndicat.**

Le syndicat, pfff, trop mou et de mèche avec l'administration !

Oui, c'est vrai, pour vous défendre et conquérir de nouveaux droits, au SNUipp-FSU nous utilisons tant que possible le dialogue social mais un dialogue exigeant et sans compromis quant aux mandats et valeurs que nous portons. Lorsque ce dialogue n'aboutit pas, **nous n'hésitons pas à construire un rapport de force** : pétitions, boycott, consignes de désobéissance, manifestations, grèves... sont alors des moyens de pression efficaces dès lors qu'ils sont portés par le plus grand nombre. Et là, nous avons besoin de vous !

Le syndicat ne sert à rien.

Par notre action, au SNUipp-FSU, nous protégeons vos droits et en gagnons de nouveaux. Nous mettons le collectif au bénéfice des personnels isolés et parfois vulnérables ! Nous assurons équité et transparence dans toutes les instances auxquelles nous participons. Notre présence contraint l'administration à la modération, au dialogue, au compromis. **Nous sommes le contre-pouvoir indispensable face au pouvoir hiérarchique et autoritaire de l'administration.**

Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Au SNUipp-FSU, nous vous représentons dans les instances pour tout ce qui concerne votre vie professionnelle (carte scolaire, mobilité, formation, carrières...) puis vous informons. Nous vous accompagnons dans votre quotidien de l'école (absences, renseignements administratifs, relations avec l'administration, audiences...)... **Il n'y a guère de sujets de votre vie professionnelle qui ne soient abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp-FSU.**

Les syndicats, tous pareils !

Alors là, non ! Chaque syndicat a ses spécificités, ses mandats. **AU SNUipp-FSU, nous développons un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.** Pour conquérir de nouveaux droits, nous jugeons nécessaire de créer de réels rapports de force avec d'indispensables mobilisations collectives. Mais notre engagement ne s'arrête pas à la classe ou à l'école : Nous prenons toute notre part dans la lutte contre l'aggravation de toutes les inégalités (pauvreté, précarité, discriminations, accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture...). **Nous défendons un véritable projet de société.**

Adhérer, c'est trop cher !

Oui, c'est vrai, ce n'est pas gratuit... Mais, **les 2/3 de la cotisation sont déduits du montant de l'impôt ou remboursés.** De fait, le coût réel d'une adhésion est en moyenne d'une soixantaine d'euros par an. Le SNUipp-FSU n'a pas d'autres revenus pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les déplacements ... **C'est la garantie de son indépendance.**

Le SNUipp-FSU porte donc un réel projet de transformation de l'école et de la société. Portez-le avec nous, rejoignez le SNUipp-FSU en vous syndiquant.

*Utilisez l'enveloppe jointe dispensée d'affranchissement pour nous faire parvenir votre bulletin d'adhésion
Ou par Internet sur le site <http://12.snuipp.fr/>*



Bulletin d'adhésion 2017—2018

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Personnelle : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____
 Téléphone : __/__/__/__/__ e-mail : _____@_____
 Mobile : __/__/__/__/__ Date de Naissance : ____/____/____
 Fonction : _____ Établissement : _____

SNUipp/FSU 12

8 rue de Vienne
 Les Corniches de
 Bourran
 12000 RODEZ
 Tél: 05.65.78.13.41
 Courriel : snu12@snuipp.fr

(cocher) : Instituteur/trice Professeur des Écoles PEstagiaires AVS Échelon : ____

Montant de la cotisation : _____ € (Vous pouvez payer par chèque (un à trois) ou par prélèvement).

Je souhaite m'investir dans la vie de la section du SNUipp 12

J'adhère à la section de l'Aveyron du SNUipp, et lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp12 à faire figurer les informations me concernant dans un fichier informatisé, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp12.

À _____, le _____ **Signature (obligatoire)**

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, RIP ou RICE puis adresser l'ensemble au SNUipp12

Débiteur Vos Nom Prénom (*) : _____ Adresse (*) : _____ Code Postal (*) : _____ Commune (*) : _____ Pays (*) : _____ IBAN (*) : _____ BIC (*) : _____		Identifiant Créancier SEPA : FR37ZZZ626158 Nom : SNU IPP 12 Adresse : Residence Les Corniches de Bourran, 8 rue de Vienne Code postal : 12000 Ville : RODEZ Pays : FRANCE Le (*) __ / __ / ____ A (*) _____ Signature (*) _____
---	--	--

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Echelon	Insti		PE et Psy scolaire		PE et Psy Hors Classe		PE et Psy Classe except.	
	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*
1					186	62,00	233	77,67
2					201	67,00	247	82,33
3			137	46,67	216	72,00	260	86,66
4			144	48,00	231	77,00	278	95,66
5	129	43	152	50,67	246	82,00	1er chevron 298 99,33	
6	131	43,60	156	52,00	260	86,60	2ème chevron 310 103,33	
7	134	44,67	165	55,00			3ème chevron 326 108,67	
8	138	46,00	177	59,00				
9	148	49,33	189	63,00				
10	157	52,33	203	67,67				
11	172	57,33	218	72,66				

Majoration de cotisation

Spécialisé	10
Cons. Pédag.	15
PEMF	10
Cl. Unique	4
Dir. 2 à 4 cl.	8
Dir. 5 à 9 cl.	12
Dir. 10 cl. et +	15
Dir. SEGPA	18

TEMPS PARTIEL - Minimum 81 €, proportionnel au temps partiel (cotisation x taux)

CONGÉ FORMATION : 85% de la cotisation

DISPONIBILITÉ : 81 €

PE Stagiaires et LC : 79 €

AVS : 35 €

RETRAITE (E) moins de 686 € >>> 80 € de 686 à 914 € >>> 85 € de 915 à 1143 € >>> 91 € de 1144 à 1372 € >>> 109 € de 1373 à 1500 € >>> 121 € de 1501 à 2000 € >>> 136 € plus de 2000 € >>> 161 €

Si problème pour acquitter la cotisation, nous consulter.

*Réduction ou crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation syndicale.